



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance extraordinaire du 5 novembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 5 novembre 2019 à 19 h 00, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents :

M. Gilles Larivière	conseiller #1
M. Paul Tanguay	conseiller #2
M. Richard Rodrigue	conseiller #3
M. André Lapointe	conseiller #4
M. Jean-Yves Busque	conseiller #5
Mme Julie Hébert	conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

2019-11-136

À CETTE CAUSE il est proposé par la conseillère Julie Hébert et résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance extraordinaire du 5 novembre 2019.

2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2019-11-137

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

- 1- **Renonciation à l'avis de convocation**
- 2- **Ouverture de la séance**
 - 2.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
 - 2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 3- **Administration générale**
 - 3.1 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération municipale;
- 4- **Sécurité publique**
 - 4.1 Adoption du plan de sécurité civile;
- 5- **Période de questions**
- 6- **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Demande d'aide financière pour soutenir la coopération municipale

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-René, Sait-Gédéon, Lac-Poulin, Saint-Évariste-de-Forsyth, Notre-Dame-des-Pins, Saint-Hilaire-de-Dorset, Saint-Simon-Les-Mines, Saint-Théophile et Saint-Philibert désirent présenter un projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques);

2019-11-138

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines s'engage à participer au projet d'élargissement du service d'inspection régionale (volet inspection des installations septiques) et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la MRC de Beauce-Sartigan à titre d'organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Adoption du plan de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Municipalité de Saint-Simon-les-Mines reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

2019-11-139

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par madame Josée Boudreault, présidente de Priorité StraTJ inc. soit adopté;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.



Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-11-140

À 19 h 07, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière